



BULLETIN MUNICIPAL

Réunion du CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 25 juin 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 25 juin 2010 sous la présidence de Monsieur FEUILLET Patrick, Maire.

Présents : Messieurs SAUVAGE, SCHLECHT, MAHU, Madame GODEFROY.

Mesdames et Messieurs : BERNA, FERRIERE, DRAPIER, FRANCELLE, LAURENT, MARTIN, PREVOST, THIEBAUT.

Absent et excusé : M. BON Pascal donne pouvoir à Mme GODEFROY Sylviane.

Le Maire fait part des remerciements de GYMOY et de la FNATH pour les subventions et demande l'autorisation d'ajouter trois points à l'ordre du jour.

- Subvention voyage scolaire Ecole primaire :

Le Conseil Municipal prend connaissance d'une demande de subvention de l'école primaire pour permettre aux enfants de maternelle « grande section » et du cours préparatoire de partir du 18 au 22 Octobre 2010 au Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement de MERLIEUX.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une participation financière de 70 euros par enfant concerné par ce voyage.

Les crédits seront inscrits par décision modificative du budget au chapitre des subventions, le nombre d'enfants est actuellement estimé à 26.

- Convention Instruction Urbanisme :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Plan Local d'Urbanisme a été approuvé le 30 Avril 2010 et qu'il est opposable aux tiers depuis le 11 Juin 2010.

Il indique que la commune peut disposer gratuitement des services déconcentrés de l'Etat pour l'étude technique des demandes de permis ou des déclarations préalables.

Après en avoir délibéré et après avoir pris connaissance du projet de convention à signer avec Monsieur le Préfet, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol de la Commune à la Direction Départementale des Territoires et autorise le Maire à signer le document.

- FDS :

Le bureau d'étude IPH étant en mesure de fournir une estimation chiffrée des travaux de voirie rue Saussier Marchandise pour le 30 juin, le Conseil autorise le Maire à déposer un dossier auprès du Fonds Départemental de Solidarité voirie (Programme travaux 2012/2013).

I - INTERVENTION DU CABINET CHOLLET-LEDUC

M. LEDUC, conseiller du cabinet CHOLLET-LEDUC, concepteur de lotissements expose aux membres du Conseil Municipal les différentes alternatives qui s'offrent à nous à savoir :

- Un lotissement imaginé et conçu exclusivement par la commune.
- Un lotissement imaginé et conçu en partenariat entre un lotisseur des particuliers et la commune.
- Un lotissement imaginé et conçu uniquement par un lotisseur.

Dans les trois hypothèses, la Commune aura en charge tout ou partie de la voirie.

II - PROJET EQUIPEMENT ECOLE NUMERIQUE RURALE

Convention pour la mise en œuvre de l'Ecole Numérique Rurale :

La Commune a déposé un dossier dans le cadre du plan de relance en faveur du développement du numérique dans les écoles rurales.

Le projet répondant au cahier des charges, la Commune a obtenu une subvention de 9 000 € pour l'acquisition d'un ensemble d'équipements, de ressources et de services destiné à l'école primaire.

Achat de matériel Ecole Numérique Rurale :

Plusieurs sociétés ont établi une proposition commerciale pour la livraison et l'installation de ces équipements

- RICOH, ABC Informatique, PC Planet, CAMIF ont remis une offre pour un matériel conforme au cahier des charges et dont les prix proposés sont sensiblement identiques tout en restant dans la limite du montant maximum subventionnable de 13 455,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les conditions de la CAMIF pour un devis de 13 431,14 € TTC.

Crédits existants au budget 2010.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec l'Inspection Académique

III - RENOUELEMENT BAIL ADERMAS

Le Maire informe le Conseil Municipal que le bail de location de la Maison de la Formation et de l'Emploi expire le 30 Juin 2010 et que l'ADERMAS a sollicité son renouvellement dans les conditions actuelles.

Après en avoir délibéré, par 13 voix POUR et 1 CONTRE, le Conseil Municipal accepte le renouvellement du bail de location pour une durée de 9 années du 01 Juillet 2010 au 30 Juin 2019 moyennant un loyer annuel de 6 300 euros révisable à partir du 01 Juillet 2011 selon l'indice de la référence des loyers.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le nouveau bail avec l'Association pour le Développement des Cantons de Ribemont, Moÿ de l'Aisne et Saint-Simon.

IV - CONTRAT NATURE PROPRE

Le Conseil Municipal prend connaissance d'une proposition de la Société NATURE PROPRE de Mézières sur Oise pour la collecte de déchets aux abords de la Commune moyennant 1 € annuel par habitant.

Le contrat prévoit un passage par trimestre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par douze voix POUR et deux voix CONTRE, accepte la proposition de contrat de la Société NATURE PROPRE, pour une année, le Maire est autorisé à signer le document.

V - COMPTE RENDU DE LA COMMISSION TRAVAUX

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Travaux, retient les travaux suivants :

Rénovation de la terrasse de l'ADERMAS :

Trois entreprises ont répondu avec des techniques de travaux différentes :

Entreprise HACHET	3 723,02 € TTC
Eurl René CAPELLE	3 461,51 € TTC
CIRES	6 532,97 € TTC

Le président de la commission des travaux informe le Conseil Municipal de l'impossibilité pour l'entreprise HACHET de réaliser les travaux.

L'entreprise CIRES propose une étanchéité par revêtement bitumé à chaud ; l'entreprise CAPELLE procède à la pose d'une membrane collée par plots et soudée aux jonctions.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte la proposition de l'entreprise CAPELLE.

Gouttières de l'ADERMAS :

L'entreprise CAPELLE propose une réparation des gouttières PVC, l'entreprise CIRES propose le remplacement complet du PVC en zinc.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, souhaite obtenir un nouveau devis de l'entreprise CIRES pour une réparation PVC.

Rénovation de l'abri bois ADERMAS :

Trois entreprises ont remis un devis :

Entreprise HACHET	3 723,02 € TTC
Entreprise CIRES	3 660,00 € TTC
ADERMAS	2 998,21 € TTC

Le Président de la commission des travaux informe le Conseil Municipal de l'impossibilité pour l'entreprise HACHET de réaliser les travaux.

Après analyse des devis, le Conseil Municipal par onze voix POUR et trois ABSTENTIONS accepte la proposition de l'entreprise CIRES.

Travaux voirie rue Berthelot :

Dans le cadre de travaux de réfection de chaussée rue Berthelot, deux entreprises ont remis un devis

EIFFAGE	7 903,59 € TTC
COLAS	7 685,32 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de réaliser et de confier les travaux à l'entreprise COLAS.

La réfection du mur de clôture et du trottoir à hauteur du 3 bis rue Berthelot est évoquée, la dépense est estimée à 2117,50 € HT, le propriétaire riverain sera contacté.

Aménagement des abords de l'étang communal :

Le Conseil Municipal prend connaissance des projets d'aménagement des abords de l'étang communal.

Plusieurs entreprises ont répondu avec des propositions différentes :

- COLAS pour la fourniture et la pose de bloc de pierre naturelle de l'Avesnois et aménagement d'un stationnement 10 387,86 € TTC
- LERICHE pour la fourniture et la pose de bloc de décoration 25 382,71 € TTC
- TAYON pour la plantation d'une haie, la fourniture et la pose de lisses en rondins de bois 5 640,93 € TTC
- CCVO pour la fourniture d'une main courante, poteaux et lisses béton arrondies 3 361,00 € TTC

Après en avoir délibéré, par douze voix POUR, une ABSTENTION et un CONTRE, le Conseil Municipal accepte la proposition de la CCVO.

Crédits existants au budget 2010.

Suite à la décision prise par le Conseil Municipal lors de la réunion du 30 avril 2010, la société IPH a été mandatée pour procéder à une étude pour la réfection de la rue Saussier Marchandise. Une première réunion s'est tenue le 11 juin 2010 en présence de représentants de l'USEDA, NOREADE, Voirie départementale, SANTERNE et de la Mairie.

VI - PROJET ACHAT TONDEUSE

Le Conseil Municipal réfléchit sur l'achat éventuel de matériels destinés à l'entretien des terrains de football.

VII - DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2010 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits complémentaires suivants :

Article 202- Opération 2005-15 Plan Local d'Urbanisme	+ 2 200 €
Article 020 Dépenses imprévues	- 2 200 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par une diminution des crédits en dépenses imprévues indiqués ci-dessus.

VIII - ENCAISSEMENT DE CHEQUE

La société CONRAD ELECTRONIC a fait parvenir en Mairie un chèque de 95,35 € en remboursement d'une facture.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à prendre en charge la recette et à déposer le chèque en Trésorerie.

IX - ACTIVITE PICARDIE EN LIGNE

Le contrat de l'animateur de Picardie en ligne étant arrivé à terme le 31 janvier 2010, compte tenu des travaux réalisés dans le Centre, le Conseil Municipal n'avait pas jugé opportun de reconduire le contrat.

Les travaux étant achevés, le Conseil Municipal décide de réactiver le poste à compter du 1^{er} septembre 2010.

Le contrat sera de type CUI subventionné à 90%.

Une révision du matériel informatique est envisagée.

X - ETAT DES FINANCES – BILAN COMMUNE ET CANTINE

Situation financière au 25 juin 2010 :

La situation financière de la Commune est présentée au 25 juin 2010.

Le montant des mandats émis en fonctionnement est de 355 395,19 € pour des crédits ouverts au budget de 767 491,00 €.

Le montant des mandats émis en investissement est de 315 474,17 € pour des crédits ouverts au budget de 775 114,00 €.

La trésorerie de la commune est suffisamment conséquente pour permettre le paiement des factures courantes en attente du versement des subventions d'investissement à venir suite aux travaux importants réalisés au Centre Social.

Bilan cantine au 30 juin 2010 :

Le bilan financier de la cantine au 30 juin 2010 reste dans le cadre budgétaire défini lors de l'élaboration du budget 2010.

Les dépenses s'élèvent à 19 340,94 € pour une recette de 15 565,00 € avec une fréquentation journalière de 36 enfants.

Les repas sont de qualité et les familles sont satisfaites du service rendu par la commune.

XI - ENQUETE SUR L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

A la demande des parents d'élèves, un sondage a été effectué afin de connaître le nombre de familles susceptibles d'être intéressées par un accueil périscolaire le matin et le soir. Le nombre d'enfants concernés étant peu élevé, la Municipalité ne souhaite pas donner suite à ce projet pour l'instant.

TRAVAUX DU CONSEIL

6 mai	Syndicat Oise moyenne
7 mai	CCVO
10 mai	CCVO Grande Parade
11 mai	Commission Accueil
12 mai	AAME
16 mai	Vert Pêcheur
19 mai	CAMA
21 mai	Festival des Talents
25 mai	Grande Parade
26 mai	Commission Accueil
1 juin	Commission Accueil
2 juin	AAME - CAMA
4 juin	Lotissement
8 juin	Commission sécurité Conseil d'Ecole
8 juin	Commission accessibilité handicapés
9 juin	Commission Accueil
10 juin	USEDA – CA Collège
11 juin	Travaux (bureau d'étude)
15 juin	SAAT
16 juin	Commission départementale pour les transports AAME
17 juin	SCOT (Saint Quentin) – AAME
19 juin	AG SASM
21 juin	CCVO
22 juin	Commission travaux
26 juin	ADERMAS - Syndicat de Gendarmerie